

L'écho

de Saint-Sulpice-la-Forêt

numéro > 159
janvier 2023

2020-2026

Bilan de
mi-mandat

Écho spécial

édito



Sommaire

	Vie locale et citoyenne	P.2
	Actions sociales et solidarités	P.4
	Actions éducatives	P.6
	Gestion communale	P.8
	L'info communale évolue	P.9
	Les dossiers métropolitains	P.9
	De nouveaux logements et services	P.10
	Bâtiments patrimoniaux	P.12
	Activité économique	P.13
	Cimetière	P.14
	Biodiversité	P.14
	L'épidémie COVID	P.15
	Actions culturelles	P.16

Chères Sulpiciennes et chers Sulpiciens,

La campagne municipale de 2020 peut paraître bien loin aujourd'hui et pourtant, il nous semble important de faire le bilan des engagements que nous avons pris auprès de vous.

Le mandat qui nous a été confié s'est défini autour d'un programme politique en 5 axes (*que vous pouvez retrouver sur le site de la commune, page "Vie municipale/Les élu-es"*).

Dans ce numéro spécial de *L'Écho*, nous souhaitons porter l'attention sur les réalisations engagées par la municipalité.

Des solutions locales à des problématiques globales

La succession de crises que nous traversons depuis 2020 sort de l'ordinaire. Les signaux faibles d'hier sont aujourd'hui des alarmes qui nous obligent à agir. Avec des intentions ambitieuses en termes de sobriété énergétique, de développement durable, de démocratie locale, guidé-es par nos valeurs républicaines de solidarité et de citoyenneté, nous élaborons des solutions locales à des problématiques globales.

Nous sommes convaincu-es qu'il s'agit de faire « œuvre commune » en permettant à chacun de contribuer, en proposant des innovations autant sociales que techniques, en articulant les forces mobilisables et disponibles.

Continuer d'agir à notre échelle, c'est en ce sens que nous œuvrons quotidiennement avec l'intime conviction qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il nous appartient collectivement de créer des futurs désirables, où l'humain et la vie sont au cœur de nos expériences.

C'est pourquoi nous n'avons pas à rougir de nos réussites locales et des dynamiques qu'elles suscitent. Ce bilan de mi-mandat n'est pas exhaustif mais il reflète bien l'engagement des élu-es et des services à faire vivre le projet dessiné pour ce mandat : rechercher des réponses pour le quotidien des Sulpiciens et des Sulpiciennes, tout autant que traiter des problématiques plus larges et complexes qui demandent du temps.

France 2030, vers une réussite collective

Nous avons toujours devant nous un contexte, une actualité qui nous oblige à prioriser, à nous interroger sur le sens de nos actions, et tenter de l'explicitier : « C'est une prévoyance très nécessaire de sentir qu'on ne peut tout prévoir » dit Jean-Jacques Rousseau.

Aussi, au-delà de ce « coup de rétroviseur », j'espère que les projets programmés pour ces trois prochaines années et ceux programmés pour 2035 seront au niveau de l'ambition que nous partageons pour notre commune. Dans tous les cas, je vous invite à y prendre part car la réussite se doit d'être collective et célébrée.

Au nom de l'ensemble des élu-es de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt, je transmets toute notre reconnaissance à vous personnel communal, acteurs économiques, associatifs, éducatifs, partenaires privés et publics, entreprises, professionnels de la santé, agriculteurs, membres du conseil des Sages et habitant-es pour votre implication et vos contributions.

À vous tous qui au quotidien faites la richesse de notre commune et de notre territoire, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Bien à vous

Yann Huaumé, MAIRE DE SAINT-SULPICE-LA-FORÊT



Vie locale CITOYENNE

Habitant·es et associations, richesse de notre commune

Accueil des nouveaux habitants

Le 3 septembre 2022, une soixantaine de nouveaux Sulpiciens et Sulpiciennes ont été accueilli-es par la municipalité, les associations et des habitant-es.

Le conseil des Sages conforté et renouvelé

Après le renouvellement de ses membres, Yann Huaumé a nommé fin 2022 son nouveau président, Philippe Marchand. Le conseil suit de près l'aménagement du carrefour de la Vache et participe activement au projet d'Inventaire du patrimoine de la commune soutenu par la Région.

La naissance des jardins partagés

Un chantier international en juillet 2020

Venu-es d'Espagne, d'Italie et de France, des jeunes bénévoles ont installé l'espace des jardins partagés. Soirée au Guibra, repas international, prêt de matériel, voiturage, invitations : autant de moments de rencontre avec les habitant-es.

Une première saison

Inaugurés en mars 2021, les jardins partagés ont pris forme et couleurs : quinze parcelles individuelles de 30m², toutes

occupées, et une parcelle commune avec serre et cabanon au service d'un jardinage en commun et éco-responsable.

Une association pour les jardins

Créée fin 2022, l'association *Le p'tit lopin de St-Su* accueille les volontaires et va gérer l'espace et les outils communs. L'association a également la mission d'ouvrir les jardins aux initiatives et aux événements liés à la biodiversité.



Hausse du soutien aux associations

- Budget 2020 : 25 662 €
- Budget 2021 : 25 078 €
- Budget 2022 : 31 484 € soit une hausse de 22 %.

La municipalité a soutenu financièrement et techniquement les événements associatifs comme En Chantez, la fête de la Guibra, la course de caisses à savon. Trois nouvelles associations ont vu le jour à Saint-Sulpice depuis 2020.

Citoyenneté : encore aller de l'avant

Rencontres européennes de la participation citoyenne

En octobre 2022, Saint-Sulpice-la-Forêt s'est associée aux Rencontres européennes de la participation citoyenne en accueillant une visite de 60 congressistes et en assistant aux deux jours d'ateliers et de débats.

Convention citoyenne de la participation de Rennes métropole

Les élu-es de Saint-Sulpice ont participé activement à l'élaboration de la Charte de la participation citoyenne menée par une convention de 86 habitant-es de la Métropole. Cette charte prévoit les dispositifs de dialogue citoyen auquel Rennes métropole fera appel pour l'ensemble de ses projets.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie publique

« La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique. » En adhérant à cette Charte, la municipalité de Saint-Sulpice-

la-Forêt veut faire un effort de clairvoyance : de nombreuses habitudes cachent des facteurs d'inégalité envers les femmes.

Marianne du civisme

15 novembre 2022 : les habitant-es de Saint-Sulpice-la-Forêt reçoivent la Marianne du civisme.





Participation citoyenne : la marque de fabrique de Saint-Sulpice-la-Forêt

Un accueil de loisirs pensé avec les habitant-es

Le nouvel espace éducatif et culturel a été l'objet d'ateliers participatifs à l'automne 2020 réunissant les différents usagers : ATSEM, enseignant-es, animateurs et animatrices, associations, parents d'élèves, riverains, acteurs du projet... Il était impensable de ne pas convier les premiers concernés : les enfants ont pu, eux aussi, réfléchir à leurs envies et leurs rêves pour le site du projet !

La caravane de la concertation à nouveau sur la place

Les vendredis 11 et 18 juin 2021 : un temps d'échange sur les haies et les clôtures avec les habitant-es. Sont plébiscitées des haies à l'image de la commune : diversifiées et en lien avec le patrimoine et la nature ! L'ensemble de ces contributions a été partagé avec Rennes métropole.

Chantiers participatifs : des adobes et de la paille

Après un premier atelier avec les enfants du centre de loisirs en avril 2022, une soixantaine d'habitant-es de la commune ont fabriqué des briques en terre crue. Ces 1 400 adobes, pesant environ 8 kg chacune, constituent aujourd'hui le mur intérieur de l'entrée du nouvel accueil de loisirs.

Pendant l'été, élu-es, personnel communal et habitant-es ont pu réaliser la première couche d'enduit intérieur et aider à placer les bottes de paille dans les murs.



Atelier participatif



Chantier adobe



Chantier paille

Actions sociales ET SOLIDARITÉS

Le logement social à Saint-Sulpice

Une nouvelle résidence

Le 1^{er} octobre 2021, Espacil Habitat et la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt ont inauguré la résidence Louise-Michel dans le quartier du Landrot. Elle est composée de neuf logements locatifs dont six de type 3 et trois de type 4. Bien exposée et chauffée par des pompes à chaleur, la résidence est certifiée NF Habitat Haute Qualité environnementale.



La résidence Louise-Michel accueille 17 habitants dont 9 enfants. Tous résidaient auparavant en Ille-et-Vilaine.

La résidence Louise-Michel accueille 17 habitants dont 9 enfants. Tous résidaient auparavant en Ille-et-Vilaine.

L'offre de logement social dans la commune

Ailleurs sur la commune, les résidences Joséphine-Baker et Louise-de-Penancoët comptent chacune six logements sociaux. La rue de la Grange accueille quatre autres appartements situés au-dessus du Guibra.

Pour une partie de ces logements, la commune décide de l'attribution suivant des critères privilégiant les femmes isolées, les handicaps, les personnes âgées, le lieu de travail et la constitution de la famille.

La commission Actions sociales et solidarité



Dons Ukraine

Toute l'action sociale de la commune est travaillée par une commission extra municipale, c'est-à-dire ouverte à des membres non élu-es : Fabien Toulemonde (association Des arbres et des papiers), Joëlle Boissard (membre de l'ADMR et de l'Udaf) et Annick Texier (représentant le Club Main dans la main).

Dans ce mandat, la commission a préparé et acté :

- l'attribution des logements sociaux,
- la rédaction de nouvelles règles sur l'attribution de l'aide d'urgence communale,
- la rédaction des principes de domiciliation à la mairie,
- l'attribution de subventions à des associations caritatives,
- les partenariats avec Betton (voir ci-dessous).



Panier des aînés-es

La commission a également accompagné l'initiative de citoyens et de citoyennes souhaitant venir en aide à l'Ukraine : le 19 mars 2022, la commune a organisé l'envoi de colis de vêtements en lien avec la Sécurité civile.

Le maintien du Noël des Aînés-es

La commission a tenu également à maintenir en période Covid l'organisation du Noël des Aînés-es en imaginant une formule mêlant distribution de paniers garnis et cocktail. Cette nouvelle forme du rendez-vous traditionnel de début décembre recueille des avis positifs (70 paniers distribués en 2022).

Réduire les fractures numériques

Avec Unicités

Entre janvier et juin 2021, trois jeunes ont animé des ateliers collectifs de sensibilisation aux outils numériques auprès d'un groupe d'une dizaine de séniors de la commune. Le bilan de ce projet a été globalement positif même si le contexte sanitaire n'a pas permis d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

Pour 2022, la municipalité a renouvelé cette expérience, élargie à l'ensemble des Sulpiciens et Sulpiciennes en difficulté dans la maîtrise des outils numériques.

En quoi consiste le programme « Les connectés » ?

- renforcer l'autonomie des habitant-es grâce à des ateliers sur la découverte des équipements numériques,

- proposer aux habitant-es un accompagnement personnalisé pour les accompagner dans les usages quotidiens et dans leurs démarches en ligne,
- rendre autonomes dans la maîtrise des sites Web et des applications liés aux activités de loisirs et de lien social.

En diversifiant les supports de communication

La communication municipale entend participer à la réduction de la fracture numérique : elle déploie ses informations en numérique mais aussi sur support imprimé. Notamment les 16 manchettes ainsi qu'une attention spéciale à la rédaction des textes (voir le thème : l'info communale évolue).

Anticiper les besoins croissant d'accompagnement social : des partenariats avec Betton

Avec le centre communal d'action social de Betton

L'augmentation et le renouvellement de la population à Saint-Sulpice-la-Forêt fait croître le besoin d'action sociale. Parallèlement, la crise sanitaire a provoqué une augmentation des situations difficiles. Dans ce contexte, la municipalité a conclu un partenariat avec la ville de Betton et son centre communal d'action sociale (CCAS).

Aujourd'hui, les habitant-es de notre commune peuvent se faire accueillir, renseigner et aider auprès du CCAS de Betton, notamment pour l'instruction des dossiers d'aides légales. Il se situe dans une proximité géographique, accessible en transports en commun.

Avec le Point accueil emploi

Ce partenariat concerne l'ensemble des compétences et des prestations du Point accueil emploi (PAE) :

- construction d'un parcours d'insertion et/ou d'orientation professionnelle,
- mise en relation des compétences disponibles avec les offres d'emploi des entreprises,
- participation à un réseau de partenaires dédiés à l'insertion et à l'emploi.

Les habitant-es de Saint-Sulpice-la-Forêt ont désormais un point d'appui dans leur recherche d'emploi, accessible en transports en commun. La commune prend sa place au sein de ses territoires d'activités (Métropole, pays de Rennes, pays de Fougères...). Ce faisant, elle élargit son champ d'action.

Avec l'épicerie solidaire du Canal

L'épicerie du Canal propose à ses bénéficiaires une aide alimentaire hebdomadaire pendant 6 mois, ainsi que d'autres services ponctuels (coiffure, accès au journal *Ouest France*, tickets culturels...). Grâce à une convention tripartite signée en 2022, deux places sont désormais accessibles aux habitants et habitantes de Saint-Sulpice. On estime à une dizaine de foyers la population de la commune se situant dans le domaine d'action de cette épicerie (reste à vivre d'environ 7 € par jour).

Accueil de l'exil : la municipalité agit

L'accueil des exilé-es est une compétence exclusive de l'État. Lui seul peut agir mais il choisit une posture attentiste. Aussi, depuis plusieurs années, l'équipe communale constate, comme la majorité des citoyens et des citoyennes, des situations intolérables.

Les actions

Pour autant, et parce que les valeurs humanistes et la fraternité guident notre action, la commune a engagé depuis plusieurs années des démarches pour accueillir et répondre aux urgences sociales des familles exilées :

- l'ouverture du centre d'hébergement des demandeurs d'asile (le CADA rue Naise, 12 places),
- la mise à disposition d'un logement (rue de la Grange) pour des personnes exilées via l'AIVS (agence immobilière à vocation sociale de Rennes métropole) qui accueille une famille de 5 personnes,
- des démarches pour ouvrir un nouveau logement via l'AIVS au 11 rue de la Grange,
- la mise à l'abri temporaire au Landrot fin 2022 d'une famille jusque là en caravane, la municipalité suspendant le temps nécessaire la vente du local,
- des politiques d'accès inconditionnel et gratuit aux services publics (école, ALSH, cantine...) spécifiques pour les personnes exilées,
- la révision favorable des dispositifs d'aide d'urgence et des subventions aux associations,
- la signature de la charte de la Confédération départementale des villes, territoires et réseaux accueillants d'Ille-et-Vilaine.

L'équipe municipale réaffirme sa politique sur l'accueil de l'exil :

- En tant qu'humanistes, nous constatons un système dysfonctionnel et maltraitant pour les personnes exilées,
- le principe d'accueil des personnes exilées dans la commune s'inscrit dans un cadre réglementaire et les dispositifs existants (type AIVS, CADA...) ayant pour chacun des réponses différentes et complémentaires,
- la commune souhaite accueillir les personnes exilées dans des conditions matérielles décentes ce qui demande, le cas échéant, des moyens conséquents pour rénover les logements et assurer le suivi par les services et les élu-es,
- la commune ne peut se substituer aux structures et dispositifs existants et n'a pas les moyens pour se substituer à l'État. La Métropole et le Département sont des appuis essentiels, ainsi que la société civile par les associations et la mobilisation citoyenne,
- sans solution d'hébergement à la sortie du CADA, la municipalité s'engage à ce qu'aucune personne ne soit mise à la rue.

Le maire, soutenu par l'équipe municipale, a initié des interpellations publiques et des tribunes sur ce sujet. Notre action communale, si importante qu'elle soit, sera renforcée si elle s'inscrit dans des réseaux à l'échelle métropolitaine et départementale.

Actions ÉDUCATIVES

L'accueil de loisirs désormais géré par la commune

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune gère en régie la prise en charge des temps périscolaires (garderie, temps méridiens, accueil de loisir du mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires).

Depuis 2014, les élu-es chargé-es des questions éducatives ont développé avec l'UFCV une politique innovante valorisant l'initiative et la créativité des équipes d'animation, permettant de pérenniser et de stabiliser l'équipe.



Forte de cette expérience, et dans la perspective de la livraison du nouveau bâtiment pour l'accueil de loisirs (ALSH) prévue en 2023, la municipalité a souhaité assumer seule l'ensemble de ses missions éducatives. Le passage en régie permet aujourd'hui de maîtriser l'organisation du service communal éducatif avec une plus grande polyvalence des professionnels.



Un Projet éducatif local

Durant cette année 2022, la municipalité a été accompagnée par les CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) dans la rédaction du projet éducatif local (PÉL). Cette démarche a donné lieu à différents temps de travail auxquels ont été associés les responsables des services éducatifs, l'Association des parents d'élèves et l'ASC. Le PÉL a pour objectif de traduire la volonté politique engagée en matière d'éducation pour tous les enfants et les familles

vivant sur la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt. Il fédère les acteurs éducatifs du territoire et leur permet de favoriser le développement et l'émancipation de l'enfant. À l'issue de sa rédaction, trois axes fondateurs ont été retenus :

- répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant,
- favoriser le vivre ensemble,
- développer la citoyenneté.

Cantine : renouvellement du marché public

En 2022, un nouveau cahier des charges a été rédigé par la commission cantine pour renouveler le marché de prestation pour la cantine. La commission cantine (élu-es, APE, personnel de la cantine, personnel d'animation) a souhaité aller plus loin dans la qualité proposée à table.

La nouvelle prestation s'inscrit dans une démarche de développement durable, favorisant l'approvisionnement en produits locaux issus principalement de l'agriculture

biologique (65% du montant des achats). L'ensemble des viandes est issu du label rouge et de la certification sans OGM. Un repas végétarien est proposé une fois par semaine.

La cantine sert 24 100 repas par an (23 000 repas enfants et 1 100 repas adultes). La fréquentation journalière varie entre 150 et 170 repas en semaine scolaire, entre 40 et 60 repas le mercredi et pendant les vacances.



Construction de l'ALSH et d'une nouvelle classe

L'ensemble de l'espace éducatif et culturel de Saint-Sulpice-la-Forêt se redessine !

- le nouvel ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) d'une capacité d'accueil de 90 enfants, en matériaux biosourcés et qui aura un bilan énergétique positif,
- livraison en novembre 2022 d'une nouvelle classe de maternelle en ossature bois,

- les abords repensés pour des circulations plus douces et sécurisées,
- les travaux de rénovation du centre culturel commencent au premier trimestre 2023.

Terre de sources

Saint-Sulpice-la-Forêt est signataire de la charte qui promeut les produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Ainsi, elle soutient les efforts métropolitains sur la qualité de l'eau potable et la qualité de l'air inscrite dans la loi.



Un nouvel outil de relation aux familles

Désormais, un seul portail pour l'inscription des enfants facilite les démarches pour les familles, couplé à une facturation unique.

Le partenariat maintenu avec l'IME

Ancré à Saint-Sulpice-la-Forêt, le partenariat avec l'institut médico-éducatif Le Baudrier a été maintenu et des enfants de l'IME participent au repas du midi.

À noter, à venir !

- Une nouvelle convention de coopération avec la CAF et les communes de Betton et Chevaigné (dans le cadre du contrat territorial global) : celle-ci devrait permettre de renforcer les collaborations et mutualiser certains services ou moyens au service des habitants.
- L'acquisition par la commune (portage de Rennes métropole) d'une maison avec son terrain, limitrophe du nouveau centre de loisirs : ce bâti accueillera une maison des assistantes maternelles. Pendant les travaux, elle permet la continuité de l'activité de la bibliothèque et de l'école de musique.

Gestion communale : INVESTISSEMENTS, BÂTIMENT ET VOIRIE

Un niveau d'investissement important

Avec une maîtrise des dépenses de la collectivité entre 2020 et 2022, qui s'observe par le maintien de bons ratios financiers (celui de la capacité de désendettement notamment), la collectivité a un niveau d'investissement soutenu. Il est financé, d'une part par notre capacité d'autofinancement, des opérations de ventes patrimoniales et des opérations d'aménagement, et, d'autre part, par un recours important aux subventions (76 % de subventions par exemple pour l'espace éducatif et culturel).

En complément des grands équipements, il a été engagé des investissements courants comme le changement du sol du terrain multisport ou des nouvelles structures de jeux pour enfants en réponse aux attentes des habitant-es. La commune a installé pour environ 30 000 € de jeux dans la commune et dans la cour d'école.



Énergie : une opération « Smart Saint-Sulpice phase 2 »

En 2016, la commune a lancé « Smart Saint-Sulpice », un projet pour optimiser les consommations d'énergie des bâtiments communaux, à l'aide de capteurs connectés. L'objectif de réduction de 20% de la consommation énergétique a été atteint.

La phase 2 déployée en 2021 sur l'ensemble des bâtiments a permis :

- le remplacement des radiateurs,
- le pilotage avancée des systèmes de chauffage,

- le changement des menuiseries (fenêtres) à la mairie et au centre culturel,
- la mise aux normes des tableaux électriques.

Le nouvel objectif est d'atteindre 40 % d'économie d'énergie. Avec la hausse du coût de l'énergie, ce projet a été valorisé dans la presse locale et dans les grands médias nationaux en novembre 2022.

Une amélioration continue des bâtiments communaux

- Une boucle de fibre optique relie désormais tous les bâtiments municipaux (13 000 €). Elle permet une meilleure gestion des télécommunications.
- Toutes les fenêtres du centre culturel ont été changées en

- 2021, les portes en 2022, avant le chantier à venir du 11 rue de la grange et de l'école pour changer les fenêtres.
- L'enlèvement de l'enduit ciment aux 9 et 11 rue de la Grange est en cours.

Voirie et mobilité

Mobilité douce

- Un plan de mobilité douce est en cours de définition avec Rennes métropole. Le passage du bourg à 30 km/h est à l'étude.
- Des chemins ruraux ont été réempierreés.
- Saint-Sulpice participe aux études des mobilités vélo initiées par le Département et à celles portées par Rennes métropole.

Voirie (compétence Rennes métropole)

La municipalité travaille en relation étroite avec Rennes métropole sur les chantiers voiries :

- la réfection de la rue des Trois-Pignons,
- finalisation de la zone d'activités du Tronchay,
- la voirie de l'îlot du Tronchay (2023/2024),
- le projet de la voie Nord dite route de la Madeleine : l'étude opérationnelle est prévue en 2023 pour une réalisation en 2024/2025.

L'info communale ÉVOLUE

Dès le début du mandat, le groupe Communication des élu-es a élaboré une stratégie de communication pour la commune. Celle-ci repose sur des principes forts et la volonté de rendre un véritable service aux 750 foyers de la commune :

- l'info communale est toujours fiable, donc toujours à jour et de confiance,
- la rédaction est inclusive (simple, genrée, courte et hiérarchisée),
- les supports sont variés, en écrit (manchette, *Écho*, flyers) et en numérique (site Internet, lettre d'info électronique, réseaux sociaux généralistes, réseau social local).

L'équipe municipale a entrepris un grand chantier de renouvellement des supports de communication de la commune :

- le site Internet est plus lisible et plus concret,
- la lettre d'information est éditée manuellement et est donc plus pertinente,
- le réseau social de voisinage Smiile suscite la confiance et l'entraide,
- l'*Écho* est plus dynamique et sa parution est adaptée aux rythmes de la vie de la commune,



- les 16 manchettes assurent une information minimale importante et incluent l'ensemble du territoire communal,
- les flyers en boîte aux lettres annoncent les événements citoyens.

Les élu-es ont toujours à cœur le dialogue direct avec les habitants, les habitantes, les collectifs et les associations. Même en période Covid, l'équipe municipale a tenu autant que possible des réunions publiques et des rencontres régulières.

L'édition de cet *Écho* spécial Bilan de mi-mandat traduit cette même volonté de décrire, factuellement et sans fioriture, les actions menées depuis mars 2020.

Pour vous inscrire à la lettre d'information

<https://saint-sulpice-la-foret.fr>

Pour nous suivre sur Facebook

<https://www.facebook.com/saint.sulpice.la.foret.fr>

Pour nous rejoindre sur Instagram

<https://www.instagram.com/saintsulpicelaforet/>

Les dossiers métropolitains AUX SERVICES DES HABITANTS

Tous les projets de notre Métropole sont menés en concertation étroite avec les maires et leurs équipes. Ils et elles s'impliquent à travers les commissions, les groupes projets, les réseaux d'échange ou encore la Convention métropolitaine des élu-es des 43 communes.

Les coopérations avec notre intercommunalité sont primordiales pour garantir un développement équilibré du territoire métropolitain et pour adapter la mise en œuvre des compétences métropolitaines aux singularités de chaque commune.

Ainsi ont été élaborés :

- les projets d'aménagements de voirie et d'éclairage public, la gestion de l'assainissement collectif pour la commune ;
- la mise en place d'écoTravo, un service public et gratuit de conseil en rénovation énergétique pour les propriétaires d'appartements et de maisons individuelles ;
- le dispositif annuel d'aide à l'investissement communal de 15 millions d'euros qui participe au financement du nouvel ALSH de la commune à hauteur de 400 000 € ;



- la restructuration du réseau des bus, plus fréquents et directement reliés à Cesson ViaSilva ou Gayeulles, pour continuer à inciter celles et ceux qui le peuvent à laisser leur voiture au garage avec l'arrivée du métro ;
- la politique du logement via le plan local de l'habitat (PLH) qui définit entre autre les objectifs de construction de logements et leur typologie ;
- le plan d'urbanisme intercommunal (PLUi), permettant de continuer à aménager notre territoire tout en économisant de l'espace, un enjeu majeur pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050 ;
- le Plan alimentaire territorial qui vise le zéro pesticide de synthèse et s'engage à doubler la surface foncière de la métropole en la réservant à la production bio ;
- le Règlement local de publicité intercommunal qui régule la place donnée à la publicité dans l'espace public ;
- La convention métropolitaine de la citoyenneté pour impliquer davantage les habitants dans les politiques.

De nouveaux LOGEMENTS ET SERVICES

Programme local de l'habitat

Le Programme local de l'habitat est un dispositif destiné à la politique du logement à l'échelle locale. Le PLH définit les investissements et planifie le nombre de logements à construire. Il diffère selon le territoire.

L'élaboration du quatrième PLH de Rennes métropole (2023-2028) s'inscrit dans un contexte en tension. L'urgence sociale nécessite d'identifier les difficultés, par exemple l'augmentation des coûts de la construction ou de la spéculation foncière, la précarisation des ménages et la pression très forte sur le logement social. L'urgence écologique, elle, pose le défi de la transition énergétique et de l'acceptabilité sociale du renouvellement urbain.

Pour définir le cadre général, une étude a été lancée en 2021 par la Métropole avec la participation des communes. Les objectifs (moyenne de 5 000 logements par an) et l'application du nouveau PLH seront arbitrés courant l'année 2023.

À titre d'information, entre 2015 et 2022 pour la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt, le PLH avait fixé un objectif de livraison annuelle de 23 logements : 15 à 20% de locatif social ; 15% d'accession aidée ; 20% de logements à prix régulé ; 45 à 50% de terrains en accession libre.

La ZAC de l'Orée de la forêt et la Fabrique du village métropolitain (France 2030)

La zone d'aménagement concerté de l'Orée de la forêt est créée

Cette zone d'aménagement est l'outil administratif qui porte la transformation de Saint-Sulpice-la-Forêt dessinée lors de la concertation « Saint-Sulpice 2035 ».

Les enjeux :

- urbanisation par une multiplicité d'îlots de petites tailles avec des formes urbaines variées,
- proposer une offre diversifiée de logements respectant la déclinaison du PLH de Rennes métropole,
- conforter et étendre la continuité piétonne nord/sud,
- maintien de la végétation existante, le renforcement de la biodiversité et la qualité de l'eau,
- se réapproprier les espaces publics (moins de place pour les voitures, placettes en cœur de bourg...),
- relier et mettre en récit le patrimoine de la commune (bâti ancien, terre matériau de construction...),
- s'inscrire comme territoire à énergie positive,
- redonner une intensité d'activités au cœur de bourg.

En conclusion de toutes les réflexions, études et procédures menées, la ZAC de « L'Orée de la forêt » a été créée le 23 juin 2021. Elle regroupe 8 secteurs sur une surface globale de 18,8 hectares, dont 5,1 ha en renouvellement urbain et 13,7 ha en extension urbaine. La surface réellement urbanisable considérée est de 14,2 ha en déduisant les deux zones humides au sud du bourg et l'espace qualifié de « voie verte » incluant l'actuel city-stade et les jardins partagés. Elle prévoit la construction sur 20 ans de l'ordre de 450 logements, et elle a vocation de se décliner de manière progressive et maîtrisée (moyenne de 23 logements/an).

Cette ZAC est portée administrativement et financièrement par Territoires Publics depuis la signature d'une concession d'aménagement en 2022, et le groupement en charge de l'assistance à maîtrise d'œuvre est le cabinet d'urbanisme Johanne-San.

Le budget global de la ZAC est de plus de 15 millions € HT avec une participation financière de Rennes Métropole de 765 000 € HT et de la commune de 980 000 € HT.

En 2023, des études techniques et la mise en œuvre du dossier de réalisation seront engagées en même temps que les premières démarches participatives auprès des habitants qui permettront de préciser les aménagements des secteurs à urbaniser et les formes urbaines envisagées.

Les premiers travaux pourraient commencer d'ici 2026. D'ici là, de nombreux ateliers et réunions publiques viendront animer le calendrier des rencontres locales autour de la ZAC.

France 2030 : un accélérateur pour le cœur de bourg

Saint-Sulpice-la-Forêt est lauréate du projet France 2030 « démonstrateur de la ville durable » parmi 34 autres villes. Sa candidature originale, complète et participative portée par l'équipe municipale a su emporter le soutien de l'État pour 3 ans – espérons 10 ans si l'État nous subventionne pour la phase opérationnelle du projet.

La « fabrique du village métropolitain » vise à donner une intensité au cœur de bourg de Saint-Sulpice par une plus grande pluralité d'usages, par le développement de logements, d'activités commerciales, associatives et tertiaires. L'idée est de créer une synergie autour des bâtiments et des équipements à revitaliser.

Le projet met en pratique la frugalité et la sobriété à travers l'économie du foncier, la rénovation de bâtiments, le développement d'énergie renouvelable et la construction en terre, tout en valorisant le patrimoine végétal qui contribue à l'identité de la commune.

Tout ceci se fera avec les habitant-es : la participation citoyenne constitue une des clés de la réussite de cette transformation.



Les partenaires

Saint-Sulpice-la-Forêt part dans ce projet avec des collectivités (Rennes métropole), l'aménageur Territoires Publics, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR pilote du programme « Ecomaterra ») et la SEM Energ'IV (pour la boucle énergétique).

La commune s'associe également avec les réseaux locaux et régionaux de l'économie sociale et solidaire et dont les finalités sont le partage d'expériences sur le développement durable et l'écoconstruction : BRUDED, Acroterre, le collectif des terreaux armoricains, Le Guibra.

La démarche participative

La commune va solliciter une structure qui mettra en œuvre concrètement des actions de participation citoyenne avec tous les acteurs impliqués :

- Les habitant-es : afin de s'approprier les espaces, leurs évolutions d'usage et de préfigurer de nouvelles dynamiques citoyennes ;
- Les acteurs économiques et structures ressources : pour co-définir les besoins en commerces et les lieux à dimension économique ;
- Les acteurs locaux, associations, usagers et services : pour co-construire les évolutions de la salle polyvalente et de ses abords vers un espace culturel /associatif / tiers lieux d'initiatives citoyennes.

Le coût

Le coût total de la phase d'incubation est estimé à 310 000 €. Le montant de la subvention France 2030 est estimé à 155 000 €, soit 50 % du coût total. Pour la phase opérationnelle, l'État pourrait mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros.

L'îlot du Tronchay

Situé face à la salle multisport et à côté du terrain de foot, ce nouveau quartier s'inscrit dans la continuité du bâti urbain, entre le lotissement du Tronchay et l'îlot des Ransonnières. Composé de 9 lots d'habitation de 310 à 440 m², ce quartier est desservi par une impasse, avec quatre places de stationnement. Le stockage des poubelles se fera dans un abri construit en terre, rappel de la spécificité du village. Chaque acheteur sera libre de sa construction dans le respect du règlement :

- de manière générale, le règlement définit l'utilisation de matériaux à faible incidence sur l'environnement et la santé (terre, bois, béton cellulaire, chaux ...),
- tous les modes d'utilisation d'énergies renouvelables sont autorisés à condition qu'ils s'intègrent à l'architecture de l'habitation ainsi que dans le paysage,
- pour la végétalisation et les clôtures, le règlement intègre la préservation de la biodiversité par la préconisation d'essences locales et en interdisant des essences exotiques.

Côté ruelle, les plantations et les clôtures (piquets de bois et grillage à moutons) sont fournies dans le cadre de l'opération d'aménagement. Les haies de charmilles existantes au nord sont conservées et intégrées aux lots.

Une voirie innovante

La municipalité a fait le choix d'une "chaussée à structures réservoirs" pour gérer collectivement les eaux pluviales.

Cela permet de :

- collecter et stocker temporairement dans des ouvrages souterrains (réserve sous voirie) les eaux de ruissellement, limitant ainsi les risques d'inondation,
- les filtrer puis les évacuer par infiltration dans le sol.



Mise en valeur des BÂTIMENTS PATRIMONIAUX EXISTANTS

Étude et diagnostic des bâtiments en terre

La commune a réalisé un diagnostic global de l'état des bâtiments en terre situés 4 rue Naise et 9-11 rue de la Grange. Ce diagnostic permet de prévoir leur devenir et de répondre aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France. Dans le prolongement de ces études, la municipalité a planifié d'enlever les enduits ciment présents sur les bâtiments terre communaux.



Un projet d'ensemble de mise en valeur du patrimoine

La municipalité est également engagée dans une étude de valorisation paysagère, patrimoniale et culturelle du canal d'Ille-et-Rance et de la forêt de Rennes. Cette étude est réalisée en collaboration avec l'Audiar (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise), à l'échelle du secteur nord-est de Rennes métropole. En intégrant le périmètre de la chapelle et de l'abbaye, cette étude permet d'associer la rénovation de la chapelle à un projet plus large de tourisme patrimonial et culturel métropolitain.

Quatre thèmes principaux ont été retenus : 1. Les commerces et l'artisanat en lien avec le bâti, 2. Le réseau hydraulique (moulin, lavoir, étang et vivier...), 3. La maison de l'abbesse et « le château », 4. La gare et l'ancien réseau ferré.

Cette démarche se voulant résolument vivante et participative, elle s'organise autour d'un collectif de pilotage (élu, conseil des Sages, Sulpiciennes), d'ateliers et de moments festifs (participation aux journées du Patrimoine en septembre 2022). Ce projet fera l'objet d'une restitution publique en septembre 2023. Il sera valorisé au travers d'un parcours d'interprétation, de photos en grand format et du blog Découvrir.

L'inventaire réalisé sera intégré au site de la région Bretagne (<http://patrimoine.region-bretagne.fr/>).

Déplacement du monuments aux morts



Le monument à l'avant du parvis de l'église

Le déplacement du monument aux morts, en accord avec l'UNC et le conseil des Sages, participe du réaménagement de l'espace mairie, église, cimetière et cheminement vers la chapelle et l'abbaye. Il célèbre également le centenaire du monument.

Lancement du projet d'inventaire du patrimoine matériel et immatériel

Ce projet intitulé « *Un inventaire de tous à chacun* » a pour but d'inventorier les témoignages des habitants et les documents d'archives

privés (cartes postales, lettres, photographies...) relatant l'histoire de notre commune. Il a reçu le soutien financier de la région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « *S'engager ensemble pour le patrimoine breton* ».



Chapelle Notre-Dame-sur-l'Eau : vers la rénovation

La chapelle constitue un élément phare de notre patrimoine local et l'équipe municipale s'est engagée à pallier son état de délabrement et à entamer des études et des démarches en vue de sa rénovation. La commune a donc acquis en début de mandat la chapelle et les 7 400 m² du terrain qui l'entoure. Ainsi, avec les ruines de l'abbaye (propriété du Département), la chapelle et le bourg, la commune dispose d'un ensemble patrimonial de valeur rare à l'échelle du pays de Rennes.

Le financement de la rénovation

Une prospection est engagée pour évaluer les différentes sources de financements possibles ainsi que les partenaires à mobiliser pour la sauvegarde. Le montant des fonds

publics (État, région Bretagne, Département, Rennes métropole) ne peut pas dépasser la limite légale de 80 %, auxquels s'ajouteront des compléments en fonds privés (Fondation du patrimoine, mission Bern, mécénat, dons...). L'objectif de la municipalité est de couvrir par des aides publiques et privées la quasi totalité des dépenses inhérentes à ce projet.



Tourisme vert et culture

Mise à jour des circuits de randonnée

Avec l'aide d'habitants pratiquant la marche, en collaboration avec la Fédération française de randonnée et le Pays de Rennes, la commune a actualisé les circuits de randonnée communaux. Tous les départs se font dorénavant du parking de la mairie. Une nouvelle signalétique verra le jour en 2023.

« Porte d'entrée » du sentier métropolitain

Rennes métropole envisage la création d'un « parcours métropolitain », un projet commun autour de deux principes : « Faire destination » et « Faire métropole ». L'idée est de dévoiler les lieux riches en histoire, en patrimoine et en paysage des 43 communes, parcours dont Saint-Sulpice-la-Forêt sera l'une des portes d'entrée.

Activité ÉCONOMIQUE

Marché et commerces ambulants

Avec une quinzaine d'étals, soit la moyenne des marchés français, le marché hebdomadaire de Saint-Sulpice est devenu un rendez-vous important et fréquenté. De nouvelles propositions d'étals arrivent régulièrement désormais. Cette offre s'étoffe en semaine par des commerces ambulants, la dernière en date étant la coiffure mobile en *truck*.

Soutien communal au Guibra

Comme annoncé dans son programme, l'équipe municipale a à cœur de maintenir le Guibra comme commerce, lieu de vie et espace culturel.

Ce soutien se traduit, en tant que propriétaire des murs du commerce, par l'amélioration des locaux (changement de la porte du garage, bac à graisse, portail du jardin...). Il se

traduit également par l'engagement sur des projets culturels (En-chantez, programmation annuelle) et l'attention portée au modèle économique de ce lieu d'économie sociale et solidaire (solutions techniques et financières durant la période Covid, association à France 2030, promotion du modèle auprès de Rennes métropole et du département 35).

Finalisation de la zone d'activités du Tronchay

Après avoir fini la commercialisation des parcelles en mai 2020, la commune a réalisé en mars 2022 la finalisation des voiries, la mise en place de l'éclairage public et l'installation du totem d'entrée. Ce projet de zone d'activités à Saint-Sulpice, inscrit au plan local d'urbanisme en 2005, est ainsi achevé et intégré au schéma d'aménagement économique de Rennes métropole.



CIMETIÈRE

Réaménagement et végétalisation du cimetière et de ses abords

Plus vert, plus fleuri, plus propice au recueillement et plus favorable à la biodiversité, tel est l'objectif du réaménagement paysager du cimetière et ses abords, afin d'en faire à la fois un lieu de vie et un cheminement doux en cœur de bourg. À terme, les deux parties du cimetière seront closes séparément. Les espaces seront engazonnés et végétalisés.

Ce projet permet :

- une ouverture des espaces autour de la mairie et de l'église en supprimant des clôtures existantes et une liaison facilitée entre les parkings de la mairie, la place de l'église, la chapelle de Notre-Dame-sur-l'Eau et l'abbaye de Notre-Dame du Nid-aux-Merles,
- de nouvelles pratiques funéraires dans un cimetière contemporain plus champêtre (inhumations pleine terre, jardin du souvenir, espace columbarium),



- une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- une optimisation des temps d'entretien par les services techniques, sans utilisation de produits phytosanitaires.

Les travaux déjà réalisés dans le cimetière contemporain :

- aménagement par les services techniques et le conseil des Sages d'un espace dédié au compost, tri et déchets, qui comporte un point d'eau et est délimité en bois issus d'anciens arbres du cimetière,
- mise en accessibilité des cheminements principaux,
- pose d'une nouvelle clôture en châtaignier (fabriquée à Saint-Meloir-des-Ondes) pour un effet plus champêtre et intimiste,
- plantation de plantes vivaces autour de la clôture, haie existante regarnie avec des fleurs,
- végétalisation des inter-tombes pour faciliter l'entretien.

BIODIVERSITÉ

Semaines des alternatives aux pesticides

Chaque année en mars, des animations sont proposées pour sensibiliser au respect de la nature et de la biodiversité. Marie Maison, herboriste et conteuse et Nicolas Hyon (animateur nature) sont intervenus en 2021 et 2022 avec au programme : plantation, balade-cueillette pour découvrir les



plantes comestibles, découverte de notre flore ordinaire et la diversité de tonalité des chants d'oiseaux le long du ruisseau du Fresnay...

En 2022, ciné-débat au Guibra en présence de Sylvain Lefebvre réalisateur du film *Jardin sauvage*.

Label national « Terre saine, commune sans pesticide »

L'objectif de ce label national est d'encourager les collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires d'aller vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville.

Les jardiniers amateurs sont encouragés vers un jardinage sans recours aux produits chimiques.

Pour notre commune, ces actions permettent de préserver la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics,

ainsi que celles des habitants. Elles contribuent également à la protection de la biodiversité et à la qualité de l'eau.



Inventaire des haies bocagères

Des étudiants BTS GPN (Gestion et protection de la nature) du CFA « La lande de la Rencontre » à Saint-Aubin-du-Cormier ont travaillé en 2022 sur des propositions d'actions pour la valorisation et la gestion du bocage de la commune. Cet hiver, quatre étudiants sillonnent la commune pour réaliser cet

inventaire quantitatif et qualitatif des haies.

Cette action est importante car elle donne un outil à la commune pour la préservation du patrimoine boisé et naturel auquel les Sulpiciens et les Sulpiciennes sont très attachés.

Aménagement du carrefour de la Vache

Une étude est menée par la commune, le conseil des Sages et des étudiants de la MFR de Saint-Grégoire (formation travaux paysagers), dans le respect des engagements communaux pour la biodiversité et la transition écologique : commune zéro phyto, label Terre saine, choix de plantes peu exigeantes en

eau, en entretien et adaptées à la région. Une proposition de végétalisation des pieds de mur de la rue de la Grange est également intégrée au projet.

Un avant-projet doit être présenté par les étudiants début 2023.

Milieux naturels d'intérêt écologique

Dans le cadre de sa politique d'actualisation des milieux naturels d'intérêt écologique (MNIE), le Pays de Rennes, accompagné par l'Audiar, a commandé un nouvel inventaire sur les communes de Rennes métropole.

2 sites sont répertoriés sur la commune :

- Maison Neuve avec 33,4 ha d'intérêt majeur avec une diversité forte flore/habitat.

- Bois du Fayel avec 85,5 ha d'intérêt écologique majeur flore/habitat et faune.

Cette action permet à la commune de décider à long terme d'actions de maintien de la biodiversité.

Une prise de mandat MARQUÉE PAR L'ÉPIDÉMIE COVID

Ce mandat a débuté en mars 2020 dans le contexte particulier de l'épidémie Covid. La succession des confinements et des différents protocoles sanitaires ont marqué les premières années de notre mandat. L'installation des élu-es, les liens avec les habitant-es et la mise en œuvre du programme politique ont été décalés et parfois rendus compliqués.

Application des protocoles

Souvent dans l'urgence et parfois malgré les incertitudes des textes, l'équipe municipale s'est appliquée à accompagner les citoyens, les associations, les commerçants et les entreprises dans le respect des protocoles.

La coordination entre l'équipe enseignante et les services municipaux s'est faite par des réunions systématiques. Chaque fois qu'il a fallu réadapter les conditions d'accueil des enfants, la qualité de la collaboration a permis à l'école et aux services périscolaires de continuer de fonctionner tout en essayant de garantir la sécurité des enfants et limiter les situations de contagion.

Accompagnement des associations et des acteurs économiques

Saint-Sulpice-la-Forêt a choisi de maintenir son forum des associations en 2020 et en 2021 dans des conditions difficiles. La municipalité a toujours tenté de trouver des solutions avec les acteurs de la commune pour maintenir au mieux leur activité.

De même, le maintien du marché a été apprécié par les Sulpiciens et les Sulpiciennes, un rendez-vous essentiel pour les courses et les rencontres.

L'aide à l'épicerie du Guibra a consisté à suspendre le loyer dû

à la commune. L'existence de ce commerce de proximité est une richesse pour la commune.

Des masques pour tous les habitants

Dès le 16 avril, la commune s'est associée à la démarche initiée par la ville de Rennes et Rennes métropole pour une commande de masques textiles, lavables et réutilisables, fabriqués par des fournisseurs locaux. 1 700 masques ont été commandés, dont 400 en taille enfant, soit une quantité suffisante pour assurer la distribution d'un masque par habitant-e.

L'action communale s'est menée conjointement avec l'élan de solidarité citoyen : courses pour les personnes fragiles, confection de masques, visites aux personnes isolées, etc.



Actions CULTURELLES

Opéra en plein cœur de bourg

En juin 2022, installée dans le jardin derrière la salle polyvalente, une centaine d'habitant-es assistent en direct de l'opéra de Rennes à la représentation de *Madame Butterfly* de Puccini sur un écran géant.



Bibliothèque

Fortement ancrée dans la vie locale, la bibliothèque est le premier vecteur culturel de la commune. L'équipe municipale a tenu à en pérenniser l'activité. Totalement municipale depuis juillet 2022, son activité repose sur plusieurs grands principes :

- la gratuité d'inscription pour tout usager, quel que soit son lieu de résidence,



- une équipe de bénévoles qui prend en charge sa gestion et son animation, et qui s'engage à constituer un fond respectant le pluralisme des idées en complète indépendance de la municipalité,
- un règlement intérieur qui prévoit l'existence d'une « charte du bénévole ».

En 2022, la bibliothèque s'est engagée dans un partenariat avec les bibliothèques de Betton et de Chevaigné dans les domaines de l'activité culturelle et la petite enfance. Un projet d'acquisition d'ouvrages destinés à la petite enfance a été validé par la médiathèque

départementale pour un montant de 2 800 € soit environ 300 ouvrages mis à leur disposition pendant 5 ans.

En quelques chiffres :

445 abonné-es (contre 356 en 2021)

14 000 emprunts annuels

14 bénévoles

8 700 livres à disposition

7 h d'ouverture au public, et aussi des créneaux pour les classes de l'école et un créneau réservé à la petite enfance, des animations et des expositions



Saint-Sulpice encourage le partage des savoirs et l'entraide

Open Street Map : une carte de confiance

La commune est désormais actrice d'Open Street Map, la carte collaborative de notre espace public. Suite à une formation le vendredi 7 octobre 2022 menée dans le cadre du projet Rudi de Rennes métropole, la mise à jour des informations sur la commune est assurée. Vous pouvez aussi contribuer !

Le réseau de voisinage Smiile

Afin d'encourager le réusage d'objets, le prêt et l'entraide par de menus services, Saint-Sulpice-la-Forêt a déployé le réseau Smiile. Ce réseau est non anonyme et limité au territoire de la commune : la confiance dans les relations numériques s'en trouve renforcée.



L'Écho de Saint-Sulpice-la-Forêt, N°159 janvier 2023.

Directeur de la publication : Yann Huaumé - Rédaction Commission Communication

- Crédit photographique : CC-BY Mairie de Saint-Sulpice-la-Forêt. Tirage 800 exemplaires

- ISSN 1279-9548. Note : tous les prix sont indiqués en TTC.

saint-sulpice-la-foret.fr